

LA GAZETTE DE L'ANAB

www.anab.fr

numéro 2

Editorial

Après quelques difficultés rédactionnelles, le N°2 est enfin disponible ! Il faut dire que l'équipe de la Gazette est un peu réduite ... les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

Olivier BEAUVILLAIN – Président de l'ANAB

SOS Arbitre

Vous arbitrez une compétition durant un week-end et vous avez un problème dont vous n'êtes pas certain de la solution ? Cela peut arriver à tout le monde ... et pour y répondre, l'ANAB a instauré un service téléphonique « SOS Arbitre ». Le N° d'appel mis à jour pour chaque week-end (en principe ...) est sur le site de l'ANAB, à défaut, appelez le **01.55.57.38.10**, la FFB nous a affecté un N° de téléphone fixe à appeler (coût réduit pour vous par rapport à un portable) avec renvoi sur le portable de l'arbitre national de permanence qui vous répondra. Ce service est effectué bénévolement par les arbitres de l'ANAB ... comme tout le reste !

Sommaire

SOS Arbitre.....	1
Arbitre quel rémunération ?	2
Questions - Réponses	3
Arbitrage à la table	4
Les fiches de l'ANAB 2	5
Les fiches de l'ANAB 3	6
Un appel intéressant... ..	7
Stage d'Arbitre national	9
Nominations.....	9
Courrier des arbitres	10
Pour Adhérer à l'ANAB	10
Anecdotes	10
Stages arbitrage	11

Arbitre quel rémunération ?

L'ANAB a lancé une enquête sur les salaires des arbitres dans les différents comités. Je remercie les seize comités qui ont pris la peine de répondre.

Evidemment, comme chaque comité a ses particularités, il est difficile de tout comparer exactement, mais des grandes lignes se dégagent :

1. Le Statut

- Deux comités pratiquent au choix de l'arbitre un statut salarié ou auto-entrepreneur
- Deux comités ont opté pour le tout auto-entrepreneur
- Un comité s'adresse à une EURL
- Un comité règle en honoraires
- Les dix autres règlent par le biais de salaires classiques.
- Les différents districts de l'outremer ne peuvent pas se comparer pour des raisons géographiques et ne sont pas traités ici.

2. Le Montant

- En auto-entrepreneur, un comité paye de 119€ (ArClub) à 153€ (ArNat) selon le grade de l'arbitre, les autres vont de 100€ à 125€ en fixe. Pour rappel, les charges à régler s'élèvent à environ 20%, impôts inclus.
- En EURL, le comité paye de 50€ (ArClub) à 90€ (ArNat) selon le grade de l'arbitre.
- En honoraires, le comité paye 72€, les charges restent à régler par l'arbitre.
- En salaire, un comité paye de 120€ (ArCom) à 144€ (ArNat) un autre de 80€ à 90€ selon le grade, les autres s'étalent de 70€-100€ (pour six) à 180€ (pour deux). Pour rappel, la FFB paye 172€ pour un ArNat et 187€ pour un ArInternational. Ceci, représente le salaire brut, l'arbitre ne touchant qu'environ 70% de cette somme.
- Un seul comité pratique une rémunération dépendant du stade l'épreuve : de 48€ (Elim) à 90€ (F. Ligue) et ce en salaire.

3. Les à-côtés

- Aucun comité ne donne de prime pour le montage des écrans. J'en profite pour rappeler que le montage des écrans ne fait pas partie des tâches normalement dévolues à l'arbitre, s'il doit les monter et les démonter, il doit demander une rémunération supplémentaire.
- Un comité paye pour la duplication des données par un opérateur, certains arrivent à le faire faire par un bénévole, les autres ne payent rien. Même remarque que pour le montage des écrans.
- Deux comités utilisent régulièrement les Bridgemates, aucun n'augmentant la rémunération.
- Au dessus de 30 tables, deux comités fournissent un caddy (25€ & 35€), un autre fournit un assistant (deuxième arbitre à 50€).
- Cinq comités payent les Kms voitures selon le barème (approximativement) des impôts.
- Idem pour les repas et les hôtels, soit au forfait maximum impôts ; soit aux frais réels.

Bien sûr, certains comités sont plus larges sur les émoluments, d'autres sur les à-côtés, il est difficile de sortir une ligne générale mais ceci permet à tout un chacun de se placer dans cette jungle des rémunérations ...

Bon courage !

Olivier Beauvillain

Questions - Réponses

Un service de Questions-Réponses est disponible sur le site Internet de l'ANAB. Nous faisons le maximum pour qu'une réponse soit apportée dans les 24h. Si votre question appelle une réponse instantanée, il vous faut contacter directement un responsable de votre comité.

Depuis la création de ce service, nous en sommes à plus de 300 questions posées, soit plusieurs par semaines en période de compétitions. Ces questions réponses sont archivées et classées par thèmes, vous pouvez les consulter sur le site Internet.

Deux exemples :

Q292 : jeu d'un mauvais étui

Bonjour,

16 tables avec un relais, 2 donnes par table. Nous sommes à la table 14. A la fin du T2 les étuis 3-4 venant de la table 1 sont transférés à la table 15 au lieu du relais, les étuis 1-2 restant au relais. Au T4 nous jouons les étuis 3-4 au lieu de 1-2. Au T5 l'arbitre est averti de l'erreur, nous ne pouvons rejouer les donnes 3-4 Il met moyenne (50-50) pour les donnes 1 à 4 pour les 2 tours

Je ne suis pas d'accord avec cela. J'aurai conservé le score pour les donnes 3-4 au T3 en changeant les adversaires et mis 60-60 pour les donnes 3-4 au T4.

De même pour les donnes 1-2. Qu'en pensez vous ?

Cordialement,
Charles

Réponse :

bonjour,

Tu as joué légalement des donnes, certes pas les bonnes, contre des adversaires qui ne les connaissent pas, la L15A1 est claire : L'arbitre enregistre le score.

Certes, après il doit bidouiller dans le programme pour rentrer les scores, mais après tout, il n'a pas vérifié à la 1ère position le mouvement des étuis de la table relais ce qui fait partie de sa responsabilité ...

Amicalement,
Olivier Beauvillain

Q302 : Réponse de 1SA alertable ?

Bonjour,

Faut il alerter la réponse d'1SA quand sur ouverture de un en majeure on convient avec son partenaire que la réponse d'1SA peut également comprendre des mains avec 3 cartes dans la majeure d'ouverture et 6-7 HLD ?

Avec mes remerciements.

Réponse :

Bonjour,

Oui, il faut l'alerter, cela fait partie du système et les adversaires ne sont pas obligés de le savoir. Cela peut changer leur choix d'action en particulier en réveil sur 2M si l'ouvreur repart.

Cordialement
JF Chevalier

Arbitrage à la table

Thème : Revendication

Compétition : F.C. de paire mixte excellence, 6/12/2008 Bretagne avec écrans

Niveau : arbitre de comité et +

Donne 15 Séance 2			
Donneur : Sud Vulnérabilité : Nord-Sud			
♠ A62			
♥ R953			
♦ ---			
♣ RV10654			
♠ R1084		Nord	♠ DV953
♥ 8			♥ ADV1074
♦ AV10972	Ouest	Est	♦ D
♣ 82			♣ 3
		Sud	
		♠ 7	
		♥ 62	
		♦ R86543	
		♣ AD97	

Est	Sud	Ouest	Nord
-	P	P	1♣
2♦	3♣	4♠	5♣
P	P	X	P
P	P		

CARTES (souligner l'attaque)

8♠	A♠	D♠	7♠
4♠	2♠	3♠	7♣
8♥	3♥	7♥	2♥
10♠	6♠	5♠	9♣
V♦	5♥	10♥	6♥
D♦	R♦	A♦	4♣

Contrat : 5♣X par Nord

L'entame : Dame♠

Les faits : Le flanc oublie de jouer atout, ce qui aurait battu le contrat. A ce stade, le déclarant table en disant « Je joue en double coupe ». Est refuse, demandant qu'on joue. Le déclarant reprend ses cartes, réfléchit et décide que le 8♣ est derrière lui, seule raison pour laquelle Est pourrait refuser. Il joue alors en double coupe, mais maître de sa main : ♥ , ♦ , ♥ , ♦ . Il tire le R♣, concède le 8♣ et appelle l'arbitre.

La décision de l'arbitre : L'arbitre a maintenu le résultat à la table, NS ont fait appel

La décision de la commission : Contrat chuté d'une pour NS, gagné contre EO

Commentaire : Qu'aurait-on fait si le déclarant avait pêché le 8♣ sec derrière en coupant gros ? Tous les membres étaient d'accord pour mettre une de chute. La ligne de jeu semblait claire : double coupe = coupe avec les petits atouts, ce qui fait gagner le contrat. Mais le déclarant a accepté de jouer (consensus : s'il avait alors appelé l'arbitre, on aurait mis =) et a CHANGE sa ligne de jeu, chutant, ce qui a perturbé certains membres. On ne tient compte de la ligne de jeu du déclarant que quand sa déclaration était imprécise (L70D3, nouveau code 2007) ce qui ne semblait pas le cas ici. Proposition de certains membres de la commission : mettre une fois sur deux (environ) le contrat gagné/chuté. ATTENTION : c'est interdit !!! Un contrat gagne ou chute ...

Les fiches de l'ANAB 2

Thème : Renonce non consommée

Niveau : Arbitre de club

Donne 1			
Donneur : Nord		Vulnérabilité : Personne	
	♠ 754		
	♥ R64		
	♦ ADV52		
	♣ 74		
♠ RDV9		Nord	♠ A832
♥ 105			♥ 9872
♦ 874	Ouest	Est	♦ 106
♣ 10982			♣ A53
		Sud	
	♠ 106		
	♥ ADV3		
	♦ R93		
	♣ RDV6		

Ouest	Nord	Est	Sud
	Passe	Passe	1SA
Passe	3SA	Passe	Passe

CARTES (souligner l'attaque)

<u>R♠</u>	4♠	A♠	6♠
V♠	5♠	2♠	10♠
D♠	7♠	2♥	3♦

Contrat : 3SA par Sud

Entame : R♠

Les faits : A la 3^{ème} levée Est défausse le 2♥ alors qu'il a encore du Pique. Ouest demande alors à son partenaire s'il n'a plus de pique. Sud appelle alors l'arbitre.

La décision de l'arbitre : Aucun des deux joueurs du camp fautif n'ayant rejoué pour la levée suivante, la renonce n'est pas consommée, elle doit donc être corrigée.
(suite du cas : voir fiche ANAB 3)

A retenir :

- 1- Un joueur de la défense peut demander à son partenaire s'il a encore de la couleur attaquée.
- 2- Une renonce est consommée quand un joueur du camp fautif a rejoué pour la levée suivante.

Lois : 61B3 – 63

Les fiches de l'ANAB 3

Thème : Correction d'une renonce non consommée

Niveau : Arbitre de club

Donne 1			
Donneur : Nord		Vulnérabilité : Personne	
	♠ 754		
	♥ R64		
	♦ ADV52		
	♣ 74		
♠ RDV9	Nord	♠ A832	
♥ 105		♥ 9872	
♦ 874	Ouest	♦ 106	
♣ 10982		♣ A53	
	Sud		
	♠ 106		
	♥ ADV3		
	♦ R93		
	♣ RDV6		

Ouest	Nord	Est	Sud
	Passe	Passe	1SA
Passe	3SA	Passe	Passe

CARTES (souligner l'attaque)

<u>R♠</u>	4♠	A♠	6♠
<u>V♠</u>	5♠	<u>2♠</u>	10♠
<u>D♠</u>	7♠	2♥	3♦

Contrat : 3SA par Sud - Entame : R♠

Les faits : Voir fiche ANAB 2

La décision de l'arbitre : L'arbitre demande à Est de fournir un pique à la levée en cours. Le 2♥ devient une carte pénalisée principale. Elle doit rester face visible sur la table.

Arbitrage de la carte pénalisée principale :

- 1- L'arbitre doit rester à la table tant que la carte pénalisée n'est pas jouée ou qu'elle n'a pas réintégré la main d'Est.
- 2- Est devra la jouer dès que possible (= à la 1^{ère} occasion légale, pour fournir, défausser ou attaquer).
- 3- Tant que le 2♥ est pénalisé le déclarant peut à chaque tour d'attaquer du partenaire du joueur ayant une carte pénalisée :
 - Lui imposer de jouer cœur, Est remet alors le 2♥ dans son jeu ;
 - Lui interdire de jouer cœur, l'interdiction perdure tant qu'Ouest garde la main, Est remet alors le 2♥ dans son jeu ;
 - Le laisser libre d'attaquer ce qu'il veut, le 2♥ reste pénalisé.

Ici, Sud va imposer à Ouest de rejouer cœur à la 4^{ème} levée et le déclarant va réaliser son contrat au lieu de le chuter.

A retenir : Le partenaire du joueur ayant une carte pénalisée principale peut être soumis à des restrictions d'attaque par le déclarant.

Lois : 60B – 50D

Un appel intéressant...

ARBITRE : O. Beauvillain

Date : 17 septembre 2011

Ce formulaire doit être utilisé pour faire appel d'une décision prise par l'arbitre. Il doit être remis à l'arbitre en chef dans le délai prescrit dans le règlement de la compétition. Tout appel ne respectant pas cette procédure ne sera pas accepté.

L'appel ne sera examiné que si les deux membres d'une paire (sauf dans un tournoi individuel) ou, dans les compétitions par équipe, le capitaine, sont d'accord pour faire appel. Un membre absent est considéré comme étant d'accord pour faire appel.

Compétition : **FN Interclubs 2011**

NORD

I.V.

Paire NS

SUD

I.V.

Section :

EST

I.V.

Séance : Match 3

Paire EO

OUEST

I.V.

Donne : 10	
Donneur : Est	Vulnérabilité : Tous
♠ D9752	
♥ A4	
♦ DV1064	
♣ 10	
♠ R10	♠ A4
♥ 72	♥ DV1096
♦ R5	♦ 832
♣ DV98532	♣ R64
	♠ V863
	♥ R853
	♦ A97
	♣ A7

Sud	Ouest	Nord	Est
			Passe
1SA	2♠	Passe	3♥
Passe	Passe	X	Passe
Passe	4♣	Passe	Passe
Passe			

CARTES (encercler l'entame)

CONTRAT FINAL : 4♣ Joué par : Ouest

résultat : -1 +100

Par 4, résultat à l'autre table : 4♠ = +620

Paire faisant appel : Est-Ouest

Etablissement des faits et décision de l'arbitre :

J'ai été appelé par Nord après son Contre sur 3♥. Il avait demandé à Est l'explication de l'enchère de 2♠, Est a expliqué « naturel mais moins fort que Contre ». Nord a alors rappelé à Est que NS jouait le SA faible, Est s'est repris, voulant alerter l'enchère de 2♠, mais cela n'a pas été vu par Nord car le geste était vague et il n'a pas corrigé spontanément sa première explication. Dans le système d'EO, sur le SA faible (12-14), 2♠ est Texas pour les trèfles. Considérant une erreur d'explication, j'ai ramené le contrat à 4♠ = en NS, +620

Observations et décision de la commission d'appel :

Le joueur Est, bien que première série n'est pas très habitué à la procédure avec écran. Il ne s'est pas rendu compte que Nord était resté sur sa première explication, donnant de ce fait une mauvaise explication à Nord. Ce qu'il aurait du faire : Au mieux, sachant qu'il jouait des défenses différentes sur les SA fort & faible, s'enquérir de la force du SA, sinon, bien signaler à Nord quand celui-ci lui a rappelé que la SA était faible qu'alors 2♠ était un Texas trèfle.

La décision de l'arbitre est maintenue, la caution est restituée.

Président de la commission d'appel

Nom :

La caution doit être restituée



Doit être gardée



Stage d'Arbitre national

Dix-sept candidats ont suivi le stage d'accèsion au grade d'arbitre national organisé à St-Cloud du 4 au 8 juillet. Chaque journée se terminait par deux simulations notées, à l'issue de ces dix tests, onze candidats sont déclarés admissibles et passeront l'examen écrit final cet automne. Souhaitons leur une bonne réussite ...

Nominations

Après examen des notes obtenues et rapport des examinateurs, la CNA décide d'accorder l'agrément d'Arbitre fédéral (ARFED) avec prise d'effet au 21 mai 2011 à :

Nommés avec les félicitations de la CNA :

- Monsieur Manuel PRUNIER (comité du Val de Seine)

Nommés :

- Madame Emma MAGNEN (comité du Lyonnais)
- Monsieur Simon BELUGOU (Comité Dauphiné-Savoie)

Après examen des notes obtenues et rapport des examinateurs, la CNA décide d'accorder l'agrément d'Arbitre de Comité (ARCOM) avec prise d'effet au 21 mai 2011 à :

Nommés avec les félicitations de la CNA :

- Monsieur Bernard TUECH (comité de l'Orléanais)

Nommés :

- Madame Françoise MEURVILLE (comité de Côte d'Azur)
- Monsieur Michel CACAS (comité de Paris)
- Monsieur Jean LORIN (comité de Champagne)
- Monsieur Arnaud Amaury SILLET (comité de Paris)

Stage d'Arbitre de club

Bretagne :

Dix-neuf stagiaires sont nommés dont cinq avec les félicitations du jury :

Dominique FORETTE	BC Paimpol
Claire BOISROUX	BC St-Brieuc
Catherine LUCAS	BC Rennes
Jacques PICOTIN	BC Plouha
Charles WAGNER	CPB Rennes

Hurepoix :

Dix stagiaires sont nommés dont deux avec les félicitations du jury :

Elisabeth GUYONNEAU	BC Chaville
Franck XAVIER	BC Massy

Picardie :

Une stagiaire est nommée avec les félicitations du jury :

Valérie BEAUQUEY	BC St-Quentin
------------------	---------------

Courrier des arbitres

« Bonjour Monsieur,

Une petite info qui peut vous intéresser:

J'ai suivi un stage d'arbitre de club organisé par Monsieur Bordonneau sur l'île de La Réunion en mai 2010. Ayant déménagé 2 mois plus tard pour l'île de Mayotte, je n'ai pas pu passer les épreuves écrites de décembre 2010.

Fort déçue, je me suis adressée à Monsieur Hamel qui a contacté pour moi Monsieur Chevalier. Ce dernier a accepté que je bénéficie d'une dérogation pour pouvoir passer cette épreuve lors de la session du 18 juin dernier sur l'île de Mayotte.

Je remercie chaleureusement toutes ces personnes qui m'ont permis d'accéder au statut d'arbitre de club, d'autant plus qu'il n'y a pas d'autre arbitre sur notre île.

Sylviane VERVENNE»

Merci pour eux, je leur en fait part. Concernant cette disposition, elle est applicable à TOUS LES STAGIAIRES ArClub : Une fois le stage effectué, il est possible de passer son examen écrit lors de la session de son choix. La FFB organise cet examen décentralisé dans les comités deux fois par an, un samedi matin de juin et de décembre. Prochain examen le samedi 10 décembre. Un stagiaire qui n'est pas disponible pour la date de l'examen peut donc passer lors de la session suivante ... ou plus !

Pour Adhérer à l'ANAB (ou renouveler votre adhésion !)

Il vous suffit pour cela d'envoyer un chèque de 10€ à l'ordre de ANAB avec vos noms, prénoms, n° F.F.B., adresse, **adresse email**, grade et comité d'appartenance à l'adresse suivante :

ANAB
J.F. Chevalier
c/o Fédération Française de Bridge
20 quai Carnot
92210 Saint-Cloud

Notre crédibilité vis-à-vis de la FFB dépend du nombre de nos adhérents, il est important que nous ayons le plus possible d'arbitres membres de l'ANAB. L'adhésion à l'ANAB vous donne accès au site Internet et vous permettra de recevoir les numéros suivants de cette gazette.

N'oubliez de vous inscrire sur le site :

<http://www.mavilleetmoi.fr/anab/inscription.php>

Anecdotes

Vous avez forcément raconté ou entendu lors d'un dîner des anecdotes amusantes d'arbitrage et vous êtes dit « ha, il faudrait en faire un livre ... ». Et bien, l'ANAB va essayer de récolter toutes ces anecdotes amusantes et authentiques puis les éditer. Aussi, envoyez-nous vos anecdotes et nous ferons le reste, merci !

Stages arbitrage

Stage Arbitre Fédéral

Une formation d'arbitre fédéral sera organisée du **13 au 17 février 2012** dans les locaux du comité des Pyrénées à Labège.

Il reste encore quelques places. Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès de B. PIQUET

Contact : Brigitte PIQUET brigitte.piquet@ffbridge.net - 01.55.57.38.49

Stage Arbitre de Comité

Une formation d'arbitre de comité sera organisée du **17 au 20 mai 2012** à Saint-Cloud.

Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès de B. PIQUET

Contact : Brigitte PIQUET brigitte.piquet@ffbridge.net - 01.55.57.38.49

Stage Arbitre de Club

Une formation d'arbitre de comité sera organisée du **27 au 29 janvier 2012** à Romorantin.

Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès de B. PIQUET

Contact : Guy GUENAIIS guy.guenais@laposte.net

Examen écrit arbitre de club

Le prochain examen écrit d'arbitre de club aura lieu le **samedi 10 décembre 2011**. Il est décentralisé dans les comités organisateurs. Le suivant sera le samedi 16 juin 2012.

Stage Arbitre national

Le stage d'arbitre national a été organisé du **4 au 8 juillet 2011** dans les locaux de la FFB à Saint-Cloud. 17 candidat(e)s y ont participé, et après les 10 simulations notées lors du stage, 11 candidat(e)s restent en course pour l'examen écrit prévu à l'automne.

Tenez-vous au courant de vos dates de stages afin que nous puissions informer les arbitres.

Discipline

Une rubrique que j'aimerais bien voir disparaître ... nous vous tiendrons au courant des développements de ces affaires.

Un Président de Comité a exercé des pressions sur un arbitre pour l'empêcher de faire appel du jugement de la CRED contre un de ses partenaires, le menaçant de lui enlever ses arbitrages. Sanction effective quand l'arbitre a fait appel. L'ANAB a porté plainte conjointe contre ce Président en application des statuts de l'ANAB pour la protection des arbitres. En première instance, la CRED l'avait suspendu deux ans le président de toute fonction élective, jugement appelé auprès de la CNED. Celle-ci a ramené la sanction à trois mois